

Madame ou Monsieur le (la) Président(e) du club

Rosny-sous-Bois, le 15 mars 2012

Réf : 12.1511/DL/JJF
Tél : +33(0) 1 49 35 69 22
Fax : +33(0) 1 48 94 09 97

Objet : mécénat FFC-ASO – appel à projet 2012

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La Fédération Française de Cyclisme et Amaury Sport Organisation (ASO) ont souhaité s'engager dans un mécénat pluriannuel (2011 à 2013) afin de soutenir et développer la pratique cycliste auprès des clubs et comités.

Les performances de notre fédération, portées par ses clubs, ses comités départementaux et régionaux, positionnent très régulièrement nos athlètes sur les plus hautes marches des podiums des événements mondiaux.

De plus, le nouveau record historique de 112.502 licenciés enregistrés par la FFC à la fin de l'année 2011 démontre que le cyclisme, sous toutes ses formes de pratiques, est une discipline « tendance ». La société ASO, leader dans le monde de l'organisation d'événements cyclistes, partage ce constat et souhaite unir ses efforts avec la FFC pour favoriser son développement, dans la logique du projet fédéral « un vent de modernité ».

Notre accord porte sur le soutien au développement des clubs, des comités départementaux et comités régionaux. Et ce, de manière très concrète par le financement, total ou partiel, des actions présentées.

Aussi, il nous est agréable de vous présenter ci-dessous, un choix de quatre actions éligibles pour l'année 2012 :

1. Les Ecoles de vélo

- La création d'une école de vélo labellisée FFC (cahier des charges existant),
- Le financement d'un kit ou de matériel,
- L'ouverture à une nouvelle discipline d'une école de vélo existante.

2. Le soutien aux épreuves et aux organisateurs

- L'organisation d'activités promotionnelles à destination de la jeunesse,
- Favoriser les journées cyclistes de 3 à 4 épreuves par jour pour les minimes, cadets, série compétition et « pass'cyclisme »,
- Le soutien au développement du cyclisme sur piste.

3. Le soutien au cyclisme féminin

- La création d'une section féminine au sein d'un club,
- La création et le soutien d'épreuves dames (régionale ou nationale).

4. L'Équipement du club

- L'achat d'éléments de sécurité,
- L'achat d'outils de développement (vélo, casque, matériel : zone de trial, piste de BMX mobile...).

Une seule action par club pourra être présentée cette année pour un montant maximum de 1.500 €. Afin de soutenir de véritables projets de développement, les sommes minimum attribuées ne seront pas inférieures à 500 €, à condition toutefois que le projet ait été retenu par le groupe de sélection paritaire FFC-ASO et dans la limite des crédits disponibles (87.500 € pour 2011 et 100.000 € pour 2012, soit 187.500 €).

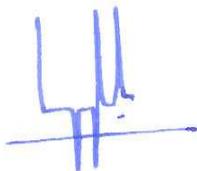
Nous vous précisons que votre dossier devra être adressé directement au siège de votre comité régional pour le **15 avril 2012**, délai de rigueur, à l'attention du Président, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives. L'instance régionale émettra alors un avis motivé et transmettra votre dossier au siège fédéral, à l'attention du Président de la FFC, pour le **30 avril 2012**, délai de rigueur.

Aussi, nous vous invitons, dès à présent, à télécharger sur le site internet www.ffc.fr l'ensemble du dossier, seulement accessible par vos identifiants de connexion « CICLE » (login et mot de passe).

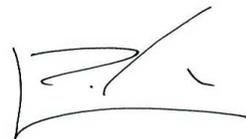
Le groupe de sélection paritaire FFC-ASO se réunira au cours du mois de mai 2012 pour évaluer les dossiers, que nous espérons nombreux. A l'issue de cette analyse et de l'éligibilité de votre dossier, le montant accordé vous sera directement attribué.

Nous sommes fiers de la mise en place d'un tel soutien direct aux membres de la FFC et vous souhaitons plein succès dans votre développement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos très cordiales salutations.



David LAPPARTIENT
Président de la FFC



Christian PRUDHOMME
Directeur du Tour de France

Copie du courrier au Président du comité régional.